

*Copie certifiée, sur l'honneur, conforme
à l'original, le 03/03/2026*



Société 31 DIST
EURL au capital social de 1.000 Euros
81, rue de Réaumur
75002 Paris
RCS 852 262 310

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 30 novembre à 9 heures,
au siège social,

L'associé unique de l'EURL 31 DIST a réuni une Assemblée générale ordinaire.

Etait présent,

Monsieur Jean-Yves PROIX, seul détenteur des 1.000 parts sociales ;

Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves PROIX.

Les points suivants ont été adoptés :

Première Résolution

Approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 juillet 2024 et quitus au gérant pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clôturant le 31 juillet 2024 de la façon suivante :

Report à nouveau : 12.806 Euros

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres de la société 31 DIST EURL
seront de 48.401 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Troisième résolution

Approbation de la rémunération du gérant de 31.000 Euros et une provision
pour prime de 5.000 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10 heures.

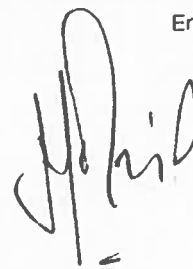


N° de Dossier : 31DIST

En Euro

CABINET MENEZ 19 rue de Milan 75009 PARIS-09

*Copie certifiée, sur l'honneur,
conforme à l'original, le 03/03/2026*



EURL 31 DIST

81 RUE REAUMUR 75002 PARIS
75002 PARIS-02

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

2033

Réal simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	85226231000018			

Désignation de l'entreprise		EURL 31 DIST		Néant		* ☐	
Adresse de l'entreprise		81 RUE REAUMUR 75002 PARIS		75002		PARIS-02	
SIRET		8 5 2 2 6 2 3 1 0 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le	
						3 1 0 7 2 0 2 4	
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	190	042		190
	Total I (5)		044	190	048		190
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
060			29 279	062		29 279	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
Créances (2)		Clients et comptes rattachés *	068	43 361	070		43 361
		Autres* (3)	072		074		
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084	85 532	086		85 532	
Charges constatées d'avance *		092	57	094		57	
Total II		096	158 229	098		158 229	
Total général (I + II)		110	158 418	112		158 418	
PASSIF						Exercice N NET	
						I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			100	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)	132				
	Report à nouveau		134			34 495	
	Résultat de l'exercice		136			12 806	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			48 401	
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			22 936	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	30 553	)	84 317	
	Comptes courants d'associés		173			2 537	
	Autres dettes		175			227	
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176			110 017	
Total général (I + II + III)						180	158 418
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 31 DIST

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

Exercice N clos le

3 1 0 7 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	71 900		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214				
		services *		217	70 637	218	164 009			
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production stockée*							224		
	Production immobilisée*							226		
	Subventions d'exploitation reçues							230	1 638	
Autres produits								232	237 547	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								234	136 543	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							236	-29 279	
	Variation de stocks (marchandises)*							238		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							242	35 026	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :7.260 - immobilier :.....)							244	479
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	479					250	50 687	
	Rémunérations du personnel*							252	28 312	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							254		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI	255					256			
	Dotations aux provisions							262		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					264	221 768	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	240					270	15 779	
Total des charges d'exploitation (II)								294		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								290	20	
Produits financiers (III) 280								300	143	
Charges financières (V)								306	2 850	
Produits exceptionnels (IV)								310	12 806	
Charges exceptionnelles (VI) {								312	12 806	
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								316		
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								318		
Impôt sur les bénéfices* (VII)								322		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								324	2 850	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2								330	3 343	
Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							342		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							344		
	Provisions non déductibles*							346		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)							348		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247					350			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248					352			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			354			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							356		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							358		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								360	
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987					362	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexes A)	989					364	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					366	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344					368	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					370	
	BUD (44 sexdecies)	992					372			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		374	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		376	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643		378	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645		380	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						647		382		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)						648		384		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)						641		386		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)						990		388		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649		390			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								392	18 999	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								394	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								396	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2								398	18 999	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL 31 DIST						Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales agencements, aménagements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	190	482		484		486	190				
TOTAL		490	190	492		494		496	190				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516				
	Constructions		520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
	Matériel de transport		550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise : EURL 31 DIST						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683							
Autres Immob. incorp	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780					
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter						
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325		381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	24 190	380	24 190	
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	28 493	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	5 744	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : EURL 31 DIST		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/08/2023		et clos le : 31/07/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	235 909
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	235 909
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	29 279
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	29 279
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	140 724
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	20 863
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	161 587
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 103 601
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	103 601
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/07/2024

SIREN 852262310

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 31 DIST

ADRESSE (voie) 81 RUE REAUMUR 75002 PARIS

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS-02

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PROIX Prénom(s) JEAN-YVES
Nom marital PROIX % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 1 000,00
Naissance : Date 05/09/1960 N° Département 99 Commune ALGER Pays France
Adresse : N° 82 Voie RUE REAUMUR
Code Postal 75002 Commune PARIS-02 Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/07/2024

SIREN 852262310

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 31 DIST

ADRESSE (voie) 81 RUE REAUMUR 75002 PARIS

CODE POSTAL 75002

VILLE PARIS-02

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise EURL 31 DIST
Numéro de siret 85226231000018

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Désignations	Montant
CLIENTS FACTURE A ETABLIR	27 368
FAE INTRA COMMUNAUTAIRE	2 525
Total des produits à recevoir	29 893

Désignation de l'entreprise EURL 31 DIST
Numéro de siret 85226231000018

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Désignations	Montant
PERSONNEL AUT CHARGES A PAYER	30 000
ETAT CHARGES A PAYER	272
DIVERS - CHARGES A PAYER	227
Total des charges à payer	30 499

Désignation de l'entreprise EURL 31 DIST
Numéro de siret 85226231000018

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			57		
Total des charges constatées d'avance			57		

Désignation de l'entreprise EURL 31 DIST
Numéro de siret 85226231000018

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise EURL 31 DIST
Numéro de siret 85226231000018

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	85226231000018	4771Z
EURL 31 DIST 81 RUE REAUMUR 75002 PARIS 75002 PARIS-02	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	18 999
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	18 999
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		18 999
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.